

**Ordonnance du 14 décembre 2006  
sur la formation professionnelle initiale  
d'assistante en pharmacie/assistant en pharmacie  
avec certificat fédéral de capacité (CFC)<sup>1</sup>**

**Modification du 30 avril 2010**

---

Entrée en vigueur le 8 juin 2010

<sup>1</sup> RS 412.101.220.40. La présente ordonnance et ses modifications ne sont publiées ni dans le RO, ni dans le RS. Le texte peut être obtenu auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, [www.bundespublikationen.ch](http://www.bundespublikationen.ch). Il paraît sur Internet à l'adresse <http://www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00470/index.html?lang=fr>

